

LE STATIONNEMENT PAYANT DES DEUX-ROUES MOTORISÉS À PARIS : COMMENT ÇA MARCHE ?



INFOS PRATIQUES

Quand : à partir du 1er septembre 2022

Pour qui : pour les motos et les scooters (véhicules de catégorie L1, L2, L3 et L5).

Où : les deux-roues motorisés ont à leur disposition pour se stationner 42 000 places dédiées (dont 1000 créées depuis la réforme du stationnement) et la bande de stationnement prévue pour les voitures. Stationner ailleurs expose à une amende pour stationnement gênant, très gênant ou dangereux allant de 35 à 135€ ainsi que la perte de 3 points sur le permis de conduire et à la mise en fourrière du véhicule.

Comment : le contrôle du stationnement payant est actuellement opéré par des opérateurs privés dans le cadre d'un marché public. Ce marché public a fait l'objet d'un avenant pour étendre le contrôle au stationnement des 2RM. Ces contrôles seront opérés par des agents à pieds.

Pourquoi : le stationnement est une privatisation temporaire de la rue. L'espace public parisien étant extrêmement contraint et sollicité, la ville de Paris a décidé d'en finir avec la gratuité du stationnement pour les deux-roues motorisés qui ne se justifiait plus. C'est également une mesure d'équité vis-à-vis des automobilistes qui payent leur stationnement depuis longtemps.

LES TARIFS

EN SURFACE :

Le prix du stationnement des 2RM correspond à la moitié de celui appliqué pour les voitures. Le stationnement peut être payé sur l'un des 4000 horodateurs ou sur les applications mobiles dédiées : PayByPhone, ParkNow ou Flowbird. Les tickets de stationnement sont dématérialisés ; même après un achat à l'horodateur, il n'est pas nécessaire de l'afficher sur son véhicule.

Le tarif visiteur : En zone 1 (de Paris Centre à Paris 11) : 3€ de l'heure et en zone 2 (Paris 12 à Paris 20 et bois) : 2€ de l'heure.

Les droits attribués par la Ville de Paris :

Il est impératif de faire une demande et d'en attendre la réponse avant que le droit soit effectif.

- Résident : abonnement à 45€ pour 3 ans ou 22.50€ pour 1 an renouvelable permettant la prise de tickets de stationnement journaliers pour 0.75€ dans les quartiers à proximité du domicile.

Seul un droit résident est délivré par personne. Il n'est donc pas possible de cumuler un droit de stationnement résident pour une voiture et un 2RM.

- Handi : ticket gratuit valable une journée. Pour les Franciliens, il est conseillé de faire référencer son véhicule sur Handistat' pour une durée de 2 ans renouvelable. Plus aucune autre démarche n'est ensuite nécessaire.
- PRO-Mobile (professionnels ayant une activité principalement mobile et domiciliés à Paris, en petite et grande couronne) : abonnement à 120€ par an permettant la prise de tickets de stationnement pour 7h maximum à 0.25€ de l'heure.
- PRO-Sédentaire (entreprises domiciliées à Paris dont l'activité est principalement sédentaire, y compris les professionnels de santé exerçant une activité libérale) : abonnement à 22.50€ par an, renouvelable, permettant la prise de tickets de stationnement journaliers pour 0.75€ dans les quartiers à proximité de l'établissement.
- PRO-Soin à Domicile : abonnement gratuit d'un an, renouvelable, permettant la prise de tickets journaliers gratuits sous réserve d'effectuer au moins 100 visites à domicile chaque année.
- Véhicule Basses Émissions (VBE) : abonnement gratuit d'un an, renouvelable, permettant la prise de tickets journaliers gratuits.

Demander votre droit de stationnement :

Pour bénéficier d'un droit de stationnement, il est impératif d'en faire la demande et d'attendre la réponse avant que le droit soit effectif. Sans abonnement spécifique, c'est le tarif visiteur qui s'applique. Une demande de droit de stationnement peut se faire :

- par courrier (Section du Stationnement sur Voie Publique, 22 rue du Château des Rentiers 75013 Paris)
- par internet sur paris.fr

Le délai d'étude, de vérification et d'attribution des droits de stationnement est de 15 jours minimum. Ce délai peut être supprimé pour les demandes de droit de stationnement Résident si la demande est faite par internet via FranceConnect.

Réponse immédiate, je me connecte avec FranceConnect



En utilisant FranceConnect, votre demande sera traitée immédiatement, sans fournir de justificatifs.



FranceConnect, comment ça marche ?

Utiliser FranceConnect pour faire votre demande de droit de stationnement, c'est la garantie que seules les données nécessaires au traitement de votre demande seront connues par la Ville de Paris : Votre adresse principale, le montant de votre impôt soumis au barème sur votre dernier avis d'imposition, et les caractéristiques de votre véhicule mentionnées sur votre carte grise.

Réponse différée, je fournis moi-même les justificatifs



Faire ma demande avec justificatifs

Plus long, mais parfois nécessaire, vous fournissez les justificatifs demandés, la Ville de Paris les étudie et vous informe par mail si vous pouvez bénéficier d'un droit de stationnement. Cela peut prendre plusieurs jours, variables selon les périodes de l'année.



Dans quels cas fournir des justificatifs et attendre la réponse de la Ville de Paris ?

Vous devez faire votre demande en fournissant des justificatifs si :

- Vous appartenez au corps diplomatique (Ambassade)
- Vous êtes hébergés ou bénéficiez d'un logement de fonction
- Vous n'êtes pas propriétaire de votre véhicule (location, véhicule de fonction...)
- Vous êtes gardien d'immeuble

Le Forfait Post-Stationnement (FPS) : comme pour les automobiles, le FPS correspond à 6h de stationnement, soit 37.50€ en zone 1 et 25€ en zone 2.

EN SOUS-SOL :

- Dans les parkings concédés de la Ville : le Pass 2RM coûte 90€/mois si le parking principal est en zone 1 et 70€/mois en zone 2. Il permet également de se stationner dans tous les autres parkings du réseau Pass2RM à un tarif très avantageux : 1.20€ de l'heure en zone 1 et 0.80€ en zone 2.

40 parkings font partie du réseau Pass2RM, 90 sont prévus fin 2022 et 140 à terme. Liste à retrouver sur paris.fr.

- Chez les bailleurs sociaux : de nombreux bailleurs proposent à la location ouverte à tous des places de stationnement 2RM en sous-sol.

- Les offres privées : de très nombreux parkings privés proposent des places de stationnement pour 2RM courtes et longues durées.

CONTACT

Mathurin Gallice-Genty
Service de presse • presse@paris.fr
01 42 76 49 61